

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
DU 28 MARS 2017**

PROJETS DE RESOLUTIONS

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du Rapport du Conseil d'Administration, du Rapport du Président du Conseil d'Administration et du Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2016, les approuve dans toutes leurs dispositions et en conséquence, approuve le bilan et les comptes de cet exercice tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Cet exercice 2016 se solde par un bénéfice net de **12 442 846 594 FCFA**, après une dotation aux amortissements de **2 091 435 827 FCFA** et un impôt sur les bénéfices de **1 961 747 906 FCFA**.

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes, établi conformément à la réglementation bancaire, approuve sans réserve ledit Rapport pour l'exercice 2016.

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve à tous les membres du Conseil d'Administration pour leur gestion et pour tous les actes accomplis par eux au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et décharge les Commissaires aux Comptes pour l'exécution de leur mandat.

### **QUATRIEME RESOLUTION**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire, après en avoir délibéré, approuve l'affectation du bénéfice net de l'exercice et du report à nouveau antérieur comme suit :

Bénéfice net de l'exercice 2016	12 442 846 594 FCFA
Report à nouveau 2015	8 057 372 316 FCFA
<b><u>Total à répartir</u></b>	<b><u>20 500 218 910 FCFA</u></b>
Réserve légale (15% R.NET)	1 866 426 989 FCFA
<b>Dividende brut 2016</b>	8 712 000 000 FCFA
Report à nouveau 2016	9 921 791 921 FCFA
<b><u>Total réparti</u></b>	<b><u>20 500 218 910 FCFA</u></b>

### **CINQUIEME RESOLUTION**

En application de la précédente résolution, l'Assemblée Générale Ordinaire décide que le dividende par action de l'exercice 2016 est de **7 920 FCFA** brut.

Ce dividende sera versé aux actionnaires détenteurs des 1 100 000 actions portant jouissance sur l'exercice 2016, après

règlement à l'Etat de l'Impôt sur le Revenu des Valeurs Mobilières (IRVM) au taux de 12,5% sur le dividende brut.

Il sera effectivement versé aux actionnaires un dividende net correspondant à une rémunération de **6 930 FCFA** par action.

Le paiement de ce dividende s'effectuera à compter du 04 mai 2017 par le biais des Sociétés de Gestion et d'Intermédiation, selon les procédures prévues par la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières.

### **SIXIEME RESOLUTION**

L'assemblée Générale Ordinaire, après en avoir délibéré sur proposition du Conseil d'Administration, décide de fixer le montant des indemnités de fonction allouées aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2017 à la somme de **65 595 700 francs CFA**.

### **SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère à tout porteur d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de la présente Assemblée, tous pouvoirs à l'effet d'accomplir tous dépôts, publicités et formalités légales.